



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *

*

Séance du 09 Décembre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

8 - LIGNE A – SECURITE TUNNEL

**8.8 - Marché n° O 2015 12693 M - Dépose de câbles électriques en tunnel –
Autorisation de signer le marché à conclure avec l'entreprise SOCOTRAP.**

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Le Comité Syndical, par délibération D.2011.03.28.1.6, a approuvé le 28 mars 2011 le dossier d'avant-projet complété de l'opération d'amélioration du niveau sécurité des tunnels de la ligne A.

Le Comité Syndical, par délibération D.2012.02.02.1.2, a approuvé le 2 février 2012 le dossier projet de l'opération d'amélioration du niveau sécurité des tunnels de la ligne A.

Le présent marché concerne la dépose des câbles électriques de l'ancienne alimentation des ventilateurs de désenfumage qui ont été remplacés dans le cadre de l'opération sécurité tunnel. Ces câbles électriques contiennent de l'amiante ; ils doivent donc faire l'objet d'un marché spécifique à attribuer à une entreprise qualifiée.

Ces câbles électriques se situent :

- ✓ dans les cheminements et caniveaux, depuis les Postes Electriques Force (PEF) jusqu'aux sous-quais de 7 stations (de Bellefontaine à Jolimont),
- ✓ dans les cheminements en tunnels et dans les 12 puits de désenfumage jusqu'au niveau des anciennes armoires de ventilation.

Les prestations de ce marché comprennent principalement :

- ✓ l'établissement du plan de retrait et l'obtention de sa validation par les services de l'Etat compétents,
- ✓ toutes les études nécessaires à la mise en œuvre des travaux de dépose des câbles amiantés de l'intégralité de l'ancienne alimentation du système de désenfumage (entre de Bellefontaine et Jolimont, au niveau des PEF, des TGBT, en puits, en tunnels,...),
- ✓ la dépose des installations existantes devenues inutiles, leur stockage éventuel, leur évacuation jusqu'à un centre de tri agréé, leur destruction, leur recyclage et leur valorisation,
- ✓ la remise en état, au fur et à mesure, des caractéristiques coupe-feu (CF) des cloisons dans lesquelles passent les câbles à déposer.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 160, 161 du code des marchés publics (CMP).

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 21 septembre 2015 aux publications du BOAMP et du JOUE, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 2 novembre 2015.

En vertu de l'article 56 du Code des Marchés Publics, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

17 dossiers ont été retirés via la plateforme tisseo.fr.

4 entreprises ont participé à la visite non obligatoire du 15 octobre 2015.

4 entreprises ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Le 24 novembre 2015, la Commission d'Appel d'Offres du SMTC s'est réunie et a décidé de retenir les candidatures suivantes :

- GTM Sud-Ouest
- AG Développement
- SOCOTRAP
- VALGO

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du **1^{er} décembre 2015**, attribué le marché à la société **SOCOTRAP** pour un montant de **229 913,49 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° O 2015 12693 M avec la société **SOCOTRAP** pour un montant de **229 913,49 € H.T.**

* *
*

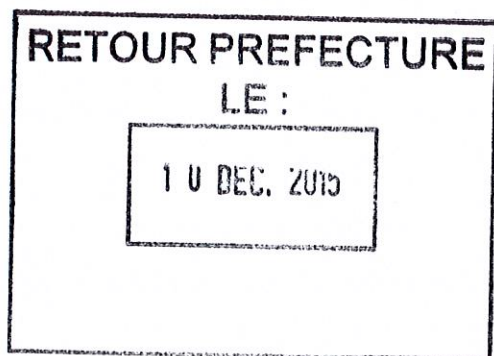
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec la société **SOCOTRAP** le marché n° O 2015 12693 M concernant la dépose de câbles électriques en tunnel à réaliser dans le cadre de l'opération Sécurité Tunnel de la Ligne A du métro de l'agglomération toulousaine, pour un montant de **229 913,49 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'L'.

Jean-Michel LATTES